

Canada. Je voudrais savoir si le ministère de l'Agriculture se tient au courant des recherches du genre de celle-ci.

J'attire aussi l'attention du ministre sur un article qui a paru dans la livraison de juin 1943 du *Reader's Digest*. C'est un résumé d'un article publié par le *Christian Science Monitor*. Je cite les passages suivants des pages 81, 82 et 83:

A Institute, Virginie occidentale, un superbe établissement d'une étendue de 77 acres fabrique annuellement du caoutchouc à la cadence de 90,000 tonnes fortes. C'est presque le sixième de ce que nous utilisons en temps normal... et autant que 100,000 Malais retirent de 18 millions d'arbres Hévéa.

L'auteur de l'article ne semble avoir de préférence ni pour l'utilisation du grain, ni pour celle du pétrole, cependant, remarquez bien ce qu'il dit:

Il se trouve que le procédé employé à Institute tire la butadiène de l'alcool. On obtient maintenant cet alcool en traitant le maïs.

Je souligne deux points. D'abord, il paraît qu'on fabrique une quantité considérable d'alcool de grain aux Etats-Unis. Deuxièmement, de récentes découvertes semblent réduire le coût de l'utilisation de ce procédé.

M. ROSS (Calgary-Est): M. Archibald a-t-il indiqué un prix auquel il faudrait vendre l'alcool pour obtenir ces recettes?

L'hon. M. GARDINER: J'ai à la main le document dont le comité a été saisi ce matin, alors que M. Archibald y rendait témoignage. C'est un exposé des recherches faites au Canada par le comité de chimie industrielle de la Chambre canadienne de commerce sur l'utilisation de produits agricoles. Ceux qui assistaient ce matin à la séance du comité se rappellent que M. Archibald a mentionné certains rapports présentés, je pense, par M. Speakman. Pour ce qui est du Canada, ce document est le plus récent en la matière. Il contient des chiffres fondés sur le prix de revient d'après les procédés en usage aux Etats-Unis et en Europe. D'après le procédé américain, le blé étant coté à 60c., le prix de revient de l'alcool serait de 53.4c. à la distillerie. D'après le procédé européen, le blé étant coté à 60c., l'alcool reviendrait à 39.6c. à la distillerie. J'ai dit au début qu'après avoir examiné les chiffres obtenus jusqu'alors aux Etats-Unis aussi bien qu'en Europe, il semblait que même avec une cote de 60c. pour le blé, l'alcool reviendrait à 53.4c. d'après le procédé américain et à 39.6c. d'après le procédé européen.

M. QUELCH: Quel est le prix actuel de l'alcool?

L'hon. M. GARDINER: Le ministre des Munitions et approvisionnements a dit que le prix était d'environ 27 ou 28c.

M. ROSS (Calgary-Est): Je crois que le prix normal avant la guerre était de 25 à 27c.

L'hon. M. GARDINER: Quand je suis allé à Chicago la semaine dernière, je me suis trouvé à quelques milles de la distillerie dont plusieurs honorables députés ont tant parlé. Je n'ai pas eu le temps de la visiter, mais M. Shaw, directeur de l'organisation du marché, m'accompagnait et je l'ai prié d'aller visiter l'établissement et de faire un rapport complet de ce qui se fait là. Il y est allé vendredi dernier et n'est pas encore revenu. Un comité nommé par le syndicat du blé de la Saskatchewan a fait une étude approfondie de la question. A ma connaissance il n'a pas encore présenté de rapport officiel, mais j'ose dire qu'il n'a pas trouvé les renseignements disponibles suffisamment encourageants pour justifier la production de l'alcool de blé ni l'immobilisation des sommes que cette production exigerait. C'est aussi l'opinion du ministère. Je ne parle pas là, évidemment, des propositions faites ici l'autre soir, de consacrer certaines sommes à l'étude de cette question et à trouver les moyens de transformer de quelque façon, à l'avantage de l'agriculture et du pays, les produits de la ferme. J'approuve absolument ce principe et je pense pouvoir en dire autant de mes collègues du cabinet.

Une autre question se présente toujours en pareilles circonstances: vaut-il mieux utiliser les rouages du Conseil national de recherches ou établir un autre organisme qui serait plus étroitement rattaché au ministère de l'Agriculture? Vaut-il mieux poursuivre les recherches ici même à Ottawa ou dans les régions de production. Cette question a été étudiée l'autre soir et pour ce qui est de la dernière partie on a recommandé l'établissement de laboratoires de recherches et d'expériences dans quatre régions du pays, sur le littoral du Pacifique, dans les provinces des Prairies, dans le Canada central et dans les Provinces maritimes et, relativement aux produits de ces régions. Telle est la question qui a été étudiée l'autre soir. Le débat n'a porté sur aucun point en particulier, mais on a demandé de faire des études sur plusieurs points.

M. WRIGHT: Le ministre a cité un rapport préparé en 1941, je crois, mais depuis lors la production de l'alcool de blé a fait d'immenses progrès. J'ai eu le plaisir de visiter les laboratoires de recherches à Ottawa, juste avant Pâques, et j'ai pu constater certains des progrès réalisés dans ce domaine. J'ai également lu le rapport publié par M. Baruch, des Etats-Unis, où il affirme qu'au cas où nos voisins s'adonneraient à la production du caoutchouc, ils utiliseraient au moins